

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR,  
DE L'OUTRE-MER  
ET DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

**Arrêté du 30 juin 2010 portant nomination à la Commission nationale de recensement et de dépouillement des votes pour l'élection des représentants des régions au conseil d'administration du Centre national de la fonction publique territoriale**

NOR : IOCB1017544A

Le ministre de l'intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales,

Vu le décret n° 87-811 du 5 octobre 1987 modifié relatif au Centre national de la fonction publique territoriale ;

Vu l'arrêté du 7 mai 2010 fixant les modalités d'organisation de l'élection des représentants des régions au conseil d'administration du Centre national de la fonction publique territoriale,

Arrête :

Article 1<sup>er</sup>

Sont nommés membres de la Commission nationale prévue par le décret du 5 octobre 1987 et l'arrêté du 7 mai 2010 susvisés :

- M. Patrice O'Mahony, inspecteur général de l'administration, président,
- Mme Michèle Sabban, vice-présidente du conseil régional d'Île-de-France.

Article 2

Le directeur général des collectivités locales est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales.

Fait à Paris, le 30 juin 2010.

Pour le ministre et par délégation :  
*Le directeur général des collectivités locales,*  
É. JALON